

Pour Vernier, le principe fondamental de sa politique énergétique est de prendre en compte, dans ses décisions comme dans ses actions, **la nécessité de limiter l'impact sur l'environnement.**

Dans ce sens, la Ville poursuit l'action qu'elle a initiée au début de ce siècle pour un engagement en faveur du développement durable, notamment par la création, en 2002, d'un observatoire verniolan du développement durable, organe unique à Genève comme en Suisse.

Les enjeux climatiques et environnementaux font que la dynamique des trois pôles du développement durable (social, économique et environnemental) doit aujourd'hui être rééquilibrée en faveur des questions environnementales.

Ainsi, la Ville de Vernier a fixé les principes fondamentaux de sa politique énergétique comme suit :

- Développer une action publique permettant d'atteindre une société à 2000 Watts sans nucléaire;
- Encourager un bâti public et privé de haute qualité énergétique et environnementale;
- Inciter la population à opérer un transfert modal en faveur des transports collectifs ou des moyens de mobilité douce;
- N'accepter une densification de son territoire que là où l'impact sur l'environnement est faible ou si le projet proposé présente une forte qualité environnementale.

Points forts de la politique énergétique communale

Par l'instauration, il y a bientôt dix ans, d'un poste de responsable de l'énergie, la Ville de Vernier s'est donnée les moyens d'agir efficacement sur la consommation énergétique des bâtiments communaux tant par le remplacement d'installations vétustes gourmandes en énergie que par le changement progressif de la consommation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables ou que par l'incitation aux changements de comportements de la part des utilisateurs des bâtiments.

Depuis de nombreuses années également, la Ville de Vernier a consenti des efforts importants en matière de recyclage des déchets, instaurant des levées différenciées au pied des immeubles de l'ensemble de ses quartiers, ayant ainsi pu considérablement réduire le tonnage des déchets incinérés.

En matière de transports publics, Vernier a été l'une des premières communes, en collaboration avec les communes voisines, à proposer au Conseil d'Etat et aux TPG (Transports Publics Genevois) une vision globale des transports collectifs sur leur territoire basée sur une étude intercommunale dont la plupart des conclusions ont été introduites dans le plan directeur des transports collectifs 2007-2010. Depuis, dans une volonté de concrétisation de transfert modal et de diminution des émissions de CO₂ dues au trafic routier sur son territoire, Vernier est en permanente discussion avec les organes compétents pour une amélioration constante de la desserte en transports publics.

Enfin, dans les questions liées à l'aménagement du territoire, Vernier a depuis de nombreuses années pris la position de défendre prioritairement la qualité de vie de ses habitants avant de satisfaire aux exigences d'une densification effrénée qu'elle n'a que trop connue dans le passé. Le long feuilleton de l'implantation d'IKEA à Vernier et les exigences énergétiques et écologiques liées à ce projet prouvent à quel point la Ville est soucieuse des questions environnementales dans l'aménagement de son territoire.
